

# l'est du québec sept-îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

## Mort de deux Montagnais

# Décision sous peu au sujet d'une nouvelle enquête

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministère de la Justice du Québec doit décider d'ici une semaine, s'il y a lieu de rouvrir l'enquête du coroner, ou d'en commander une nouvelle, relativement à la mort de deux Montagnais survenue sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, au début de juin 1977.

Des représentants de la Ligue des droits et libertés, qui réclamaient en octobre dernier la réouverture de l'enquête conduite par le coroner Raymond Gaudreault, de Sept-Îles, en rapport avec cette affaire, manifestent depuis quelque temps des signes d'impatience devant les délais du ministère de la Justice.

M. Jean-Robert Nadeau, l'attaché de presse du ministre de la Justice, a dit au SOLEIL, hier, que "ce dossier a été révisé de A à Z", et qu'une décision ne tardera pas à être connue.

M. Nadeau a expliqué que tout ce dossier a fait l'objet de "procédures d'exception" en ce sens qu'il a été pris en charge par le responsable de l'application de la loi des coroners, M. Pierre Morin, et que la révision complète du dossier a conduit à des compléments d'enquête.

M. Pierre Morin a rencontré les représentants de la Ligue des droits et libertés qui ont relancé l'affaire, soit Me Alain Arsenault et l'anthropologue Rémi Savard, et il a vérifié chacune des allégations et éléments présumément nouveaux qui ont été apportés.

Enfin, M. Nadeau a démenti l'information selon laquelle le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, aurait rencontré le premier ministre Lévesque pour discuter de cette affaire.

### Rappel

Deux indiens Montagnais de la réserve de Maloténam, près de Sept-Îles, Achille Volant, 20 ans, et Moise

Régis, 26 ans, ont été retrouvés morts noyés en juin 1977.

Les deux hommes étaient partis pêcher le saumon sur la rivière Moisie. Il appert que les deux pêcheurs auraient été pourchassés par des gardes-pêche et que leur

embarcation aurait chaviré. Le corps d'un pêcheur fut retrouvé peu de temps après l'incident, l'autre n'étant repêché que plusieurs jours plus tard.

Alors que l'autopsie révélait que le premier ne portait aucune marque de violence, le second avait par contre des plaies "post mortem", selon le communiqué de la Ligue des droits et libertés.

Le coroner Gaudreault, qui a conduit l'enquête en septembre 1977, a conclu à une mort accidentelle.

### La ligue

Dans un volumineux dossier remis au ministre de la Justice du Québec au début d'octobre dernier, MM. Savard et Arsenault soulevaient une série de questions et affirmant

que l'enquête de Me Gaudreault "n'a pas été conduite avec toute la rigueur requise".

La ligue prétend que d'autres Montagnais appelés à témoigner ont été mal compris puisque les questions étaient formulées en français, que ces derniers craignaient des représailles sur les questions de braconnage, qu'ils pourraient avoir éventuellement autre chose à ajouter à leurs témoignages, etc.

La ligue s'interroge sur la présence et les allées et venues des gardes-pêche dans ces circonstances, sur les raisons qui auraient motivé le repeinturage des canots des gardes-pêche, sur les égratignures apparaissant sur le canot des deux Indiens.

Parmi la foule d'autres ques-

tions, la ligue se demande pourquoi un médecin n'a pas été appelé à témoigner pour expliquer pourquoi le visage de Volant, retrouvé six jours après la présumée noyade, était maculé de sang; pourquoi a-t-il fallu attendre plusieurs semaines avant la tenue d'une enquête du coroner, etc.

Me Gaudreault a déjà dit qu'il se retirera du dossier si le ministère de la Justice ordonne la tenue d'une nouvelle enquête. Pour sa part, Me Paul Chevalier, procureur de la Couronne à Sept-Îles, a dit que l'enquête fut complète, avec des recherches, des expertises médico-légales, et avec des enquêtes auprès de toutes les personnes susceptibles de fournir des informations relativement à cette affaire.

# Formule pour améliorer l'éducation des adultes

par Damien GAGNON

Les cinq cégeps de l'Est du Québec réclament du ministère de l'Éducation une indexation régionale des normes provinciales de financement de l'éducation des adultes.

Les cégeps de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Gaspé sont d'avis que la population de l'Est de la province, par rapport à celle de Québec ou de Montréal, est défavorisée sur le plan de l'accessibilité aux services d'éducation de niveau collégial.

Les coordonnateurs de l'éducation des adultes des cinq institutions sont donc à élaborer une formule qui tienne compte des caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et culturelles du territoire de l'Est du Québec.

M. Alcide Daigneault, coordonnateur de l'éducation des adultes au cégep de Rimouski, a révélé, au cours d'une entrevue, que les cinq cégeps seront, très bientôt, en mesure de soumettre une proposition concrète à la direction de l'éducation des adultes et à celle de l'enseignement collégial.

La situation démographique et géographique constitue des obstacles de taille affirme-t-on dans un mémoire soumis au ministère de l'Éducation. La faible densité de la population rend souvent impossible le regroupement du nombre requis d'adultes pour organiser un cours.

De plus, rapporte le mémoire, les modes de financement de l'éducation des adultes ne tiennent pas compte des disparités régionales. Les coûts d'organisation des cours aux adultes sont plus élevés dans l'est que dans les

centres urbains. Un cours de 45 périodes donné à Montréal coûte \$1.350, soit le salaire du professeur. L'organisation du même cours à Sainte-Anne-des-Monts entraîne des dépenses de l'ordre de \$2.000 puisqu'au salaire du professeur, il faut ajouter les frais de déplacement de celui-ci et de location de locaux.

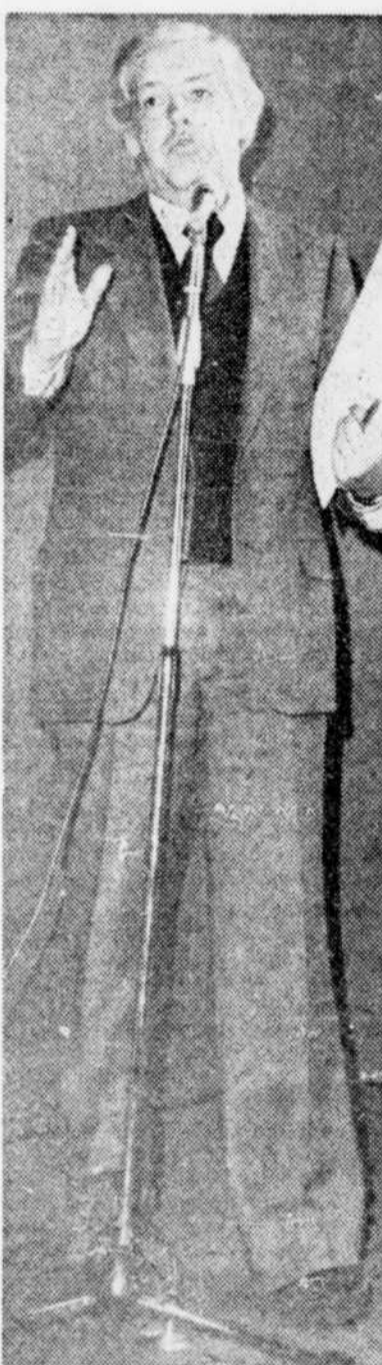
L'adulte de la région doit lui aussi supporter des frais supplémentaires compte tenu des déplacements qu'il doit effectuer pour se rendre au cours.

Les responsables de l'enseignement collégial estiment que la population de l'Est du Québec doit avoir un pouvoir d'achat de services éducatifs égal à la population du reste du Québec, ce qui suppose une indexation régionale des normes provinciales de financement.

Si l'on veut rejoindre les gens du territoire et rendre accessibles les ressources éducatives, il est important d'établir dans l'ensemble des localités un bureau d'accueil des adultes soutient le document.

Il faut aussi développer une pédagogie adaptée aux adultes et aux particularités régionales. Dans l'Est du Québec, la scolarisation de la population est la plus faible de tout le Québec et les salaires inférieurs de 25 pour 100 à la moyenne provinciale.

Les institutions d'enseignement collégial de l'Est du Québec demandent également au ministère de l'Éducation d'apporter une plus grande attention à l'éducation populaire (formation du citoyen). Le ministère devrait assumer en partie le financement de ces cours qui sont défrayés présentement par les cégeps et les usagers.



Denis VAUGEUIS

# Une subvention de \$200,000 pour la bibliothèque de prêt des Portages

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le ministère des Affaires culturelles versera en avril une contribution initiale de \$200,000 pour amorcer l'implantation de la Bibliothèque centrale de prêt des Portages Inc., qui desservira les cinq comtés municipaux de L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Rimouski.

C'est ce qu'a annoncé le ministre Denis Vaugois, à Rivière-du-Loup, en précisant qu'une quarantaine de municipalités sur les 110 de moins de 5,000 habitants du territoire, ont déjà manifesté leur intention de participer à ce service régional de bibliothèque.

M. Vaugois a souligné que des 110 municipalités concernées et regroupant une population de 123,000 âmes, 64 ont moins de 1,000 âmes, 39 en comptent entre 1,000 et 3,000, et sept seulement atteignent un palier se situant entre 3,000 et 5,000.

Jusqu'ici, a-t-il rappelé, ces municipalités étaient plus ou moins desservies par la Bibliothèque centrale de prêt de la Gaspésie, à Cap-Chat, dont le territoire s'étend des Iles-de-la-Madeleine à Rimouski, et par la BCP de Québec qui couvre Portneuf et Charlevoix, ainsi que les comtés allant de Lotbinière au Témiscouata.

Dans ces conditions, a remarqué le ministre, il devenait, à toutes fins utiles, impossible d'assurer un service adéquat à une population pour ainsi

dire coïncée à l'intérieur d'un aussi immense territoire.

### Les services d'une BCP

M. Vaugois a précisé que la BCP des Portages Inc. sera située à Rivière-du-Loup, sur un terrain cédé par le cégep, près du Centre d'animation et de diffusion culturelles du Bas-Saint-Laurent (ancien musée d'archéologie), soit dans les limites de la Cité des Jeunes.

Il a rappelé que les bibliothèques centrales de prêt sont financées à environ 90 pour 100 par le ministère des Affaires culturelles, et qu'elles offrent leurs services aux municipalités de 5,000 âmes ou moins, qui ne pourraient autrement se doter difficilement de bibliothèques publiques valables.

Les municipalités qui adhèrent à la BCP contribuent présentement une moyenne de \$0.42 par capita. Cette participation sera ultérieurement fixée par le conseil d'administration appelé à remplacer l'actuel comité provisoire de la BCP des Portages Inc., que préside M. Gilles Dubé, de Rivière-du-Loup.

Ce dernier devait incidemment remarquer que les municipalités participantes devront aussi fournir un local et du personnel bénévole, et que les premières municipalités à bénéficier des services de la BCP seront celles qui se seront inscrites les premières. Lors de la première année d'opération, une dizaine de municipalités pourront atteindre le stage opérationnel, selon un rythme probable qui se poursuivra lors des années suivantes.

# Vaste enquête en cours

par Damien GAGNON

Une vaste enquête, sur la perception et les attentes de la population vis-à-vis des services d'éducation des adultes de niveau collégial, est présentement en cours dans l'Est du Québec.

Cette enquête, dont les résultats permettront de mieux planifier le développement de l'éducation des adultes, est menée conjointement par les cinq cégeps de la région: Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Gaspé.

M. Alcide Daigneault, coordonna-

teur de l'éducation des adultes au cégep de Rimouski, a révélé, au cours d'une entrevue, que cette étude constitue une première au Québec. Elle est d'ailleurs financée en très grande partie par la Direction générale de l'éducation des adultes au ministère de l'Éducation qui y consacre \$90,000 et les cinq cégeps, \$30,000, son coût total étant d'environ \$120,000.

Cette étude vise non seulement à connaître le point de vue des usagers des services d'éducation des adultes, mais également l'opinion des non-usagers, des entreprises et des organismes.

**Scholl**

**DU CONFORT TOUT-ALLER**

Margo \$54<sup>00</sup>  
Cuir noir ou tan

- Cambrure renforcée
- Plus de place pour les orteils
- Semelle intérieure rembourrée et recouverte de cuir
- Semelles de crêpe résistantes

AA	A	B	C	D
7-11	6 1/2-11	5 1/2-11	5-10	5 1/2-9 1/2

Les pointures qui ne sont pas en magasin peuvent être commandées.

**Scholl** Scholl magasin pour le Confort des pieds

495, boul. Charest est (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél.: 525-7949

**FORMATION DES TRAVAILLEURS**

**SUISTON COURS**

UN COURS, C'EST COURT

**Formation des travailleurs COURS GRATUITS À L'INTENTION DES MONTEURS DE LIGNES (transport) Ces cours sont strictement réservés aux travailleurs occupant un emploi en relation directe avec la formation offerte.**

Le cours veut préparer les étudiants à effectuer, selon les normes, différents travaux reliés à la construction de lignes de transport de l'énergie électrique à partir des barrages jusqu'aux centres de distribution. Il y a de très bonnes opportunités d'emploi dans le nord de la province pour des travailleurs de ce secteur. Tous les candidats âgés de 19 à 28 ans, pesant au minimum 145 livres et qui possèdent un Secondaire II ou son équivalent, sont priés de s'inscrire le plus vite possible à leur Centre de Main-d'œuvre du Canada local.

Ces cours seront dispensés au Centre de formation professionnelle de St-Henri de Lévis aux dates suivantes:

23 avril 1979	10 septembre 1979 (2 cours)
22 mai 1979	3 mars 1980
30 juillet 1979	31 mars 1980

**INFORMATION ET INSCRIPTION**

Centre de Main-d'œuvre du Canada le plus près de chez-vous.  
Pour connaître les autres cours offerts dans la région en 79, communiquez avec:

**COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE** DE LA MAIRIE D'ŒUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1010, rue Bonne, Québec G1N 1L9, 687-1265

Ces programmes de formation sont offerts en collaboration avec le MMI et le MEQ.

**APPEL D'OFFRES POUR SOUS-TRAITANTS**

Délai supplémentaire pour dépôt de soumissions

**PROJET:** Construction d'un édifice à bureaux de 14,000 pieds carrés dans la municipalité de Baie St-Paul.

**PROPRIÉTAIRE:** DESIRE MENARD, 98, Rang la Rémi, Baie St-Paul, Qué.

**ARCHITECTURE:** COTE, DESGAGNES, POULIN, 5280, 1ère Avenue, Charlesbourg, Qué., G1H 2V2

**CONSULTANTS EN STRUCTURE MECANIQUE ELECTRICITE:** JACQUES GAGNE & ASSOCIES LTEE, 3370, La Péraie, suite 201, Sainte-Foy, Qué., G1X 2L7

**GERANT DE PROJET:** D. MENARD INC., 98, Rang la Rémi, Baie St-Paul, Qué.

Le propriétaire demande des soumissions aux sous-traitants pour la construction d'un édifice à bureaux de 14,000 pieds carrés, sur un terrain situé à l'intersection de la rue Boivin et St-Jean-Baptiste à Baie St-Paul.

Les sous-traitants en architecture, en structure et en plomberie obtiendront les renseignements ainsi que les dossiers de ces spécialités au bureau des architectes à compter du 8 mars 1979 et les sous-traitants en mécanique et en électricité obtiendront les dossiers et renseignements à partir du 15 mars 1979 au même endroit. Un dépôt de \$50 (dont \$25 remboursables sur remise des dossiers) par dossier spécialisé, sous forme de chèque visé, émis à l'ordre de COTE, DESGAGNES, POULIN, ARCHITECTES. Les plans, devis et autres documents de soumissions pourront être également consultés au Bureau des Soumissions Déposées du Québec à Québec.

Tous les sous-traitants devront se conformer aux règlements du Bureau des Soumissions Déposées du Québec et y déposer leur soumission avant 15h 00, le 23 mars 1979.

Les soumissions de tous les sous-traitants ci-haut mentionnés devront être accompagnées soit d'un chèque visé, fait à l'ordre du Propriétaire, soit d'un cautionnement de soumission valide pour soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre représentant au moins dix pour cent (10%) du montant de soumission. Tous les sous-traitants choisis fourniront le cas échéant, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**DESIRE MENARD**



Le parc de la gare, à Rimouski, l'un des rares espaces verts encore accessibles au centre-ville, est dans un état lamentable.

## Projet de réaménagement du parc de la gare à Rimouski

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Quelques étudiants en technique du génie civil du cégep de Rimouski viennent de soumettre un projet de réaménagement du parc de la Gare, à Rimouski.

Le parc de la Gare est, comme on le sait, un des rares espaces verts encore accessibles dans le centre-ville, mais il est également dans un état lamentable.

Les discussions publiques sur l'état du parc ont alors donné l'idée à des étudiants de génie civil de proposer un réaménagement du parc, dans le cadre du projet de fin d'études qu'ils doivent réaliser.

Les participants à ce projet sont

Pierre Fortier, de Hauterive, Carol Voyer, de Bic et le professeur Marcel Leblanc, du département de génie civil du cégep.

La démarche entreprise par les étudiants doit se réaliser en trois étapes. La première, déjà réalisée, consistait à effectuer une recherche sur la géographie des lieux, la topographie et les droits et propriétés cadastrales ainsi qu'une étude sur l'utilisation actuelle du parc.

La deuxième étape maintenant amorcée est la réalisation d'une enquête publique à Rimouski, pour connaître les attentes des gens quant au réaménagement du parc, après quoi on compilera les suggestions et commentaires. Enfin, la dernière étape devrait voir la réalisation d'une maquette du

projet ainsi que d'un rapport détaillé sur l'aménagement proposé et sur les coûts de réalisation et d'entretien. La présentation du projet devrait être faite au cours du mois de mai prochain.

L'objectif est évidemment de rendre le parc plus attrayant et d'augmenter son taux d'utilisation par toutes les catégories de gens: personnes âgées, jeunes, femmes et enfants. En somme on songe à en faire un endroit de repos, de détente, de rencontres et d'échanges, en tenant compte des goûts et des préoccupations du public utilisateur, tout en minimisant les coûts d'aménagement.

Dans la réalisation du projet, les étudiants sont amenés à rencontrer et consulter le public, la Commission d'urbanisme de la ville, le Canadien National, l'association des marchands du centre-ville, des professionnels et des étudiants en techniques de l'architecture et en administration.

## Des pourparlers sur la fermeture de L'Avenir

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Une rencontre est prévue aujourd'hui, à Montréal, entre Me Serge Fortin, directeur des ressources humaines à Québec Inc., et M. Guy Marsolais, permanent de la Fédération nationale des communications (CSN) afin de discuter de certains points relatifs à la fermeture du journal L'Avenir, de Sept-Îles, annoncée le 1er mars, et qui a été marquée par le licenciement de neuf personnes.

A l'ordre du jour de cet entretien: préciser les véritables motifs de cette fermeture, clarifier la question des allocations de séparation, en plus de régler si possible les 12 griefs en suspens et qui touchent 26 des quelque 60 travailleurs syndiqués de Québec sur la Côte-Nord.

Des porte-parole du Syndicat des communications de la Côte-Nord (CSN) ont de plus ajouté qu'il faudra discuter des nombreux autres griefs qui seront logés en raison des circonstances entourant les neuf mises à pied.

Les membres du Syndicat des communications de la Côte-Nord prendront connaissance, lundi soir prochain, des résultats de la rencontre d'aujourd'hui; l'ensemble de ce dossier sera aussi discuté le 24 mars à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du syndicat.

Rappelons que les Editions Nordiques Inc., filiale à part entière du groupe de presse Québec Inc., ont annoncé la cessation de la publication de l'hebdomadaire L'Avenir au début du mois, en évoquant surtout "la détérioration de la situation financière de cette publication".

Interrogé ces jours derniers à ce propos, le directeur intérimaire des Editions Nordiques, M. Yvan Morin, qui est également responsable des hebdomadaires chez Québecor, a affirmé qu'il était à revoir présentement toutes les opérations de cette entreprise de presse sur la Côte-Nord et qu'il regardait "un plan de redressement possible".

M. Morin n'a pas voulu dire si Québecor, qui continue de publier et distribuer gratuitement Le Nordic à travers la Côte-Nord, songeait éventuellement à lancer un autre journal dans la région pour remplacer le disparu.

La partie syndicale, qui refuse de mener une lutte publique à ce propos pour le moment, a toutefois confié ne pas croire un seul instant que cette fermeture était attribuable à une question financière. "Si c'est le cas, que Québecor mette les livres sur la table, à la disposition du public", a affirmé au SOLEIL l'un des travailleurs congédiés.

D'après l'un des dirigeants du Syndicat des communications de la Côte-Nord, "Québecor voulait casser le syndicat et la salle de rédaction".

Les neuf personnes licenciées sont cinq membres de la salle de rédaction (trois journalistes, l'adjoint au pupitre et un photographe) et quatre employés de bureau.

### Rappel

Le journal L'Avenir, la plus vieille publication septinsulaire, entré dans sa vingt-sixième année; ce journal avait été lancé par l'homme d'affaires Norman Despard, aujourd'hui président de Sentinel Press, de Sept-Îles.

En février 1974, Bellavance Inc., de Rimouski, achetait de Eastern Township Publishing, une compagnie dirigée par MM. Conrad Black, David Radler et Peter White, deux journaux

de la Côte-Nord, dont L'Avenir et l'imprimerie de Sept-Îles. A la fin de 1975, Québecor Inc., qui possédait déjà des entreprises de presse sur la Côte-Nord, a pris le contrôle de la presse régionale en se portant acquéreur de L'Avenir et de l'imprimerie.

Seul trihebdomadaire au Québec, et avec des prétentions à la fin de 1973 de devenir un quotidien, L'Avenir est devenu bihebdomadaire en 1976, puis un hebdomadaire de fin de semaine à la fin de l'été de 1977, soit après un conflit qui a paralysé l'entreprise pendant une cinquantaine de jours.

L'Avenir est le deuxième "Hedbo A-1" à disparaître sur la Côte-Nord en quatre ans; l'autre, La Côte-Nord, de Baie-Comeau et Hauterive, est disparu en 1976.

La presse écrite régionale de la Côte-Nord est donc maintenant présentée ainsi: Le Nordic, à Baie-Comeau, Hauterive, Port-Cartier, Sept-Îles et les villes nordiques (publication gratuite); Plein-Jour sur Manicouagan, à Forestville, Baie-Comeau et Hauterive (publication gratuite); Le Nord-Est, à Port-Cartier, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et les villes nordiques (publication gratuite); et L'Élan septilien (en vente dans les tabagies).

## Dispute causée par un conflit de travail

Un conflit à leur travail est à l'origine de la dispute qui a éclaté entre deux employés de l'Hydro-Québec à Rimouski et qui a connu une issue sanglante. C'est ce qu'a révélé l'enquête menée par la police de cette ville.

Le 4 mars dernier, Jean-Pierre Dubé, de Rimouski, a été blessé d'un coup de feu provenant d'un fusil de calibre 12. Il a été transporté à l'hôpital où les médecins lui ont extrait 63 plombs de la jambe.

Le lendemain, Vital Pitre, âgé d'une quarantaine d'années et de-

meurant à Rimouski également, avait sa culpabilité à l'accusation d'avoir déchargé une arme à feu dans le dessein de blesser et de mutiler quelqu'un.

Le juge Mark Dubé a condamné le prévenu à 15 jours de prison. Il lui a de plus imposé une probation de deux ans.

L'incident s'est déroulé sur la propriété de l'Hydro-Québec à Rimouski où MM. Dubé et Pitre sont gardiens de nuit. Le soir en question, M. Dubé était en devoir et M. Pitre en congé.

### Expo-cégep à La Pocatière

LA POCATIÈRE — Le Collège d'enseignement général et professionnel de La Pocatière organise une exposition pour les 5, 6 et 8 avril prochain, dans le but de mieux faire connaître ce qui se fait dans cette institution. De nombreuses démonstra-

tions et activités seront organisées par les départements et services du collège. Trois catégories de projets seront réalisés durant cette exposition: des kiosques d'information; des travaux et démonstrations; des activités parascolaires, socio-culturelles et sportives.



Un vrai  
fourre-tout!

Voici le genre de sac pratique que la vie moderne a rendu populaire.

Fabriqué au Canada dans un cuir ultrasouple, ce fourre-tout non doublé mesure environ 12" x 14" à vide, c'est-à-dire avant que vous l'emplissiez de tous les objets nécessaires à la femme active.

Blanc, os, écru, fauve.  
\$35.

16, de la Fabrique 692-3822  
Place Québec 529-0231  
Place Ste-Foy 653-4035  
Place du Royaume Chicoutimi

**BIRKS**  
JOAILLIERS

Vous vous souvenez?

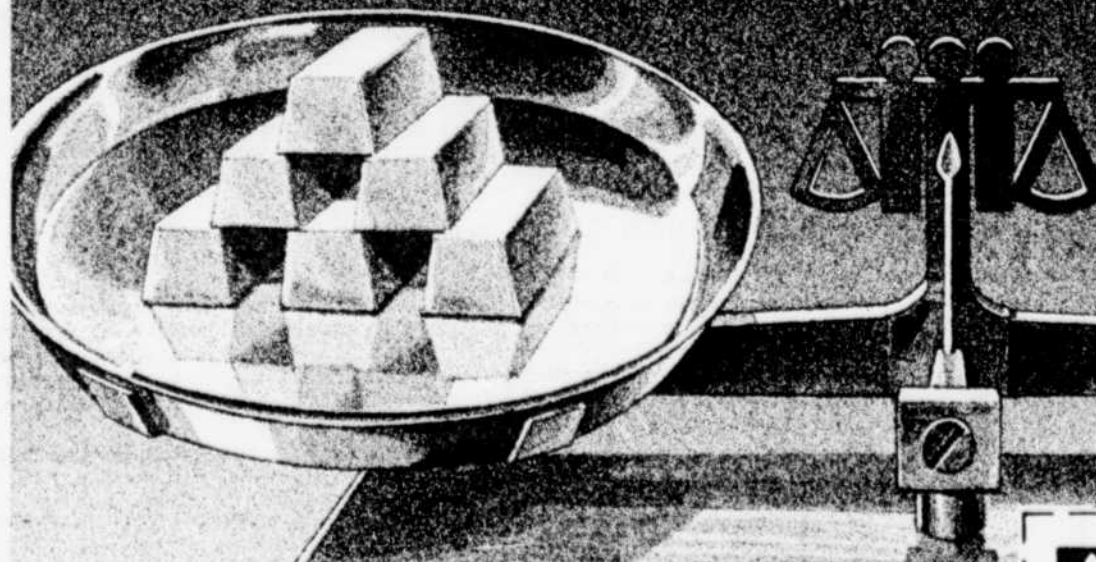
# Une tonne de plomb et une tonne de plumes...

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au «poids-plume» de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids, une seule mesure.



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice  
Ministère de la Justice  
Direction des Communications  
1200, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4M1  
Palais de Justice  
Direction des Communications  
1 est, rue Notre-Dame  
Montréal, Québec  
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_

(50-79)

# le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

## Mort de deux Montagnais

# Décision sous peu au sujet d'une nouvelle enquête

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministère de la Justice du Québec doit décider d'ici une semaine, s'il y a lieu de rouvrir l'enquête du coroner, ou d'en commander une nouvelle, relativement à la mort de deux Montagnais survenue sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, au début de juin 1977.

Des représentants de la Ligue des droits et libertés, qui réclamaient en octobre dernier la réouverture de l'enquête conduite par le coroner Raymond Gaudreault, de Sept-Îles, en rapport avec cette affaire, manifestent depuis quelque temps des signes d'impatience devant les délais du ministère de la Justice.

M. Jean-Robert Nadeau, l'attaché de presse du ministre de la Justice, a dit au SOLEIL, hier, que ce dossier a été révisé de A à Z, et qu'une décision ne tardera pas à être connue.

M. Nadeau a expliqué que tout ce dossier a fait l'objet de "procédures d'exception" en ce sens qu'il a été pris en charge par le responsable de l'application de la loi des coroners, M. Pierre Morin, et que la révision complète du dossier a conduit à des compléments d'enquête.

M. Pierre Morin a rencontré les représentants de la Ligue des droits et libertés qui ont relancé l'affaire, soit Me Alain Arsenault et l'anthropologue Rémi Savard, et il a vérifié chacune des allégations et éléments

présument nouveaux qui ont été apportés.

Enfin, M. Nadeau a démenti l'information selon laquelle le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, aurait rencontré le premier ministre Lévesque pour discuter de cette affaire.

### Rappel

Deux indiens Montagnais de la réserve de Maloténam, près de Sept-Îles, Achille Volant, 20 ans, et Moïse Régis, 26 ans, ont été retrouvés morts noyés en juin 1977.

Les deux hommes étaient partis pêcher le saumon sur la rivière Moisie. Il appert que les deux pêcheurs auraient été pourchassés par des gardes-pêche et que leur

embarcation aurait chaviré. Le corps d'un pêcheur fut retrouvé peu de temps après l'incident, l'autre n'étant repêché que plusieurs jours plus tard.

Alors que l'autopsie révélait que le premier ne portait aucune marque de violence, le second avait par contre des plaies "post mortem", selon le communiqué de la Ligue des droits et libertés.

Le coroner Gaudreault, qui a conduit l'enquête en septembre 1977, a conclu à une mort accidentelle.

### La ligue

Dans un volumineux dossier remis au ministre de la Justice du Québec au début d'octobre dernier, MM. Savard et Arsenault soulèvent une série de questions et affirment

que l'enquête de Me Gaudreault "n'a pas été conduite avec toute la rigueur requise".

La ligue prétend que d'autres Montagnais appelés à témoigner ont été mal compris puisque les questions étaient formulées en français, que ces derniers craignaient des représailles sur les questions de braconnage, qu'ils pourraient avoir éventuellement autre chose à ajouter à leurs témoignages, etc.

La ligue s'interroge sur la présence et les allées et venues des gardes-pêche dans ces circonstances, sur les raisons qui auraient motivé le repeinturage des canots des gardes-pêche, sur les égratignures apparaissant sur le canot des deux Indiens.

Parmi la foule d'autres ques-

tions, la ligue se demande pourquoi un médecin n'a pas été appelé à témoigner pour expliquer pourquoi le visage de Volant, retrouvé six jours après la présomée noyade, était maculé de sang; pourquoi a-t-il fallu attendre plusieurs semaines avant la tenue d'une enquête du coroner, etc.

Me Gaudreault a déjà dit qu'il se retirera du dossier si le ministère de la Justice ordonne la tenue d'une nouvelle enquête. Pour sa part, Me Paul Chevalier, procureur de la Couronne à Sept-Îles, a dit que l'enquête fut complète, avec des recherches, des expertises médico-légales, et avec des enquêtes auprès de toutes les personnes susceptibles de fournir des informations relativement à cette affaire.

# L'élevage de sangliers à St-Raymond, une réussite

par Joce-Lyne GIROUX

(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Autrefois réservée aux fines gueules parmi nos cousins d'Europe, la viande de sanglier est maintenant "accessible" aux Québécois.

A ceux du moins qui en recherchent la saveur particulièrement sauvage et qui ont les moyens de se permettre un bon gueuleton de temps en temps.

Pas encore assez nombreux pour assurer une commercialisation rentable et pour fournir de la viande tout au long de l'année aux consommateurs intéressés, les 12 femelles et les trois mâles de MM. Jean-Luc Bédard et Cécilien Beaumont de Saint-Raymond se reproduisent lentement, mais sûrement.

Le froid ne semble pas déranger outre mesure ces mammifères de la famille des Suidés. "Les sangliers sont des bêtes pour le froid qui s'accliment parfaitement à nos forêts" de dire M. Beaumont. Son troupeau qui vit à flanc de montagne est élevé de façon tout à fait libre. Ni lui, ni son associé, M. Bédard ne veulent changer quoi que ce soit à leur manière d'élever leurs animaux parce qu'en les domestiquant, ils auraient l'impression d'élever des cochons ordinaires. Donc en conservant le caractère ancien de l'élevage, M. Beaumont a le sentiment de revenir aux temps préhistoriques alors que justement l'ancêtre de nos porcs domestiques était le sanglier.

M. Cécilien Beaumont est ferblantier et sculpteur tandis que M. Jean-Luc Bédard est entrepreneur forestier. L'élevage du sanglier n'est pour eux qu'un simple passe-temps.

Pour sa part, M. Beaumont qui a toujours eu l'idée de faire des choses singulières et inusitées a demandé l'été dernier main-forte à son collègue

Bédard afin de l'aider financièrement à mener à bien son projet. Ce à quoi il a tout de suite répondu par l'affirmative. C'est donc depuis le 11 juillet dernier que cette aventure a précisément commencé.

### Cheptel hongrois et mexicain

Depuis, il y a eu la naissance de 14 sangliers en terre québécoise. Quant aux premiers arrivants au Canada, ils viennent de Broton en Ontario. Le cheptel de base a été constitué par des sangliers hongrois en provenance de Bakony, forêt aux abords du fleuve Danube et des monts Karpates. On a aussi introduit dans ce cheptel des sangliers mexicains qui venaient des réserves du Tennessee. C'est donc de ce mélange hétéroclite qu'est issu le sanglier du Québec.

Outre Saint-Raymond dans le comté de Portneuf et Broton en Ontario, on élève aussi des sangliers ou cochons sauvages à Joliette sur une échelle un peu plus grande soit de plus de 100 bêtes. C'est d'ailleurs ce même troupeau qui a permis à la compagnie "Sanglibre" de signer un contrat d'exclusivité avec un restaurant bien connu à Québec pour ses grillades.

Si à Broton on peut chasser le sanglier, à Québec par contre, il est impossible de le faire pour raison de rareté. C'est ainsi que les associés Bédard et Beaumont ne vendront leur viande qu'une fois le gibier abattu et, au prix de \$5, la livre environ.

Son principal acheteur, soit la "Boucherie de Picardie" à Sillery vendra à son tour le rôti de sanglier à \$6, la livre. Le propriétaire M. Michel Tailleux considère l'opération fort rentable à moins dit-il de vendre la viande \$12 ou \$15, la livre. C'est parce qu'il peut lui-même faire sa charcuterie

(terrine de sanglier) qu'il se permet un tel achat, autrement ce commerce serait impensable. Il souligne par ailleurs que le sanglier est en si grande demande qu'il faut réserver longtemps à l'avance son petit morceau.

### Particularités de la bête

La femelle est appelée "laie" et peut avoir une portée de trois ou quatre petits (ou marcassins) une seule fois par année. Certains disent qu'elle peut en avoir jusqu'à 12. À l'âge adulte, son poids fait les 800 livres. Le sanglier mange de tout. Le fait que le sanglier fouille le sol avec son groin (ou museau) pour extraire des racines et des truffes est sans doute, pour l'écologie de la forêt, un des aliments essentiels de son comportement alimentaire. Il contribue à aérer la terre et favorise la germination de nouveaux arbustes.

La période de reproduction ou rut a lieu lors de la seconde quinzaine de décembre et dure parfois jusqu'à la fin de janvier. La gestation est d'une durée quasi magique de trois mois, trois semaines et trois jours tout comme le porc domestique.

Les sangliers de Bédard et Beaumont ont été sous observation sévère des gouvernements provincial et fédéral pendant une période de 60 jours. Nourris d'avoine, de blé d'inde moulu et de blé, ils se portent à merveille.

### Rentabilité possible à long terme

L'enclos de M. Bédard peut recevoir plus de 2.000 têtes. Cette industrie singulière pour ne pas dire sanglière pourra certes à la longue devenir fort rentable. Pour l'instant, on se contente d'élever les sangliers à petite échelle et d'en conserver toute l'originalité.



Les sangliers élevés à Saint-Raymond de Portneuf s'accoutument fort bien de notre rude climat et petit à petit, le troupeau grandit, en pleine liberté à flanc de montagne.

**Scholl**

**DU CONFORT TOUT-ALLER**

Margo  
\$54<sup>00</sup>  
Cuir noir ou tan



- Cambrure renforcée
- Plus de place pour les orteils
- Semelle intérieure rembourrée et recouverte de cuir
- Semelles de crêpe résistantes

AA	A	B	C	D
7-11	6 1/2-11	5 1/2-11	5-10	5 1/2-9 1/2

Les pointures qui ne sont pas en magasin peuvent être commandées.

**Scholl** Scholl magasin pour le Confort des pieds

495, boul. Charest est (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél.: 525-7949

**FORMATION DES TRAVAILLEURS**

**SUIS TON COURS**

**UN COURS, C'EST COURT**

**Formation des travailleurs**

**COURS GRATUITS À L'INTENTION DES MONTEURS DE LIGNES (transport)**

**Ces cours sont strictement réservés aux travailleurs occupant un emploi en relation directe avec la formation offerte.**

Le cours veut préparer les étudiants à effectuer, selon les normes, différents travaux reliés à la construction de lignes de transport de l'énergie électrique à partir des barrages jusqu'aux centres de distribution. Il y a de très bonnes opportunités d'emploi dans le nord de la province pour des travailleurs de ce secteur. Tous les candidats âgés de 19 à 28 ans, pesant au minimum 145 livres et qui possèdent un Secondaire II ou son équivalent, sont priés de s'inscrire le plus vite possible à leur Centre de Main-d'œuvre du Canada local.

Ces cours seront dispensés au Centre de formation professionnelle de St-Henri de Lévis aux dates suivantes:

<b>23 avril 1979</b>	<b>10 septembre 1979 (2 cours)</b>
<b>22 mai 1979</b>	<b>3 mars 1980</b>
<b>30 juillet 1979</b>	<b>31 mars 1980</b>

**INFORMATION ET INSCRIPTION**

Centre de Main-d'œuvre du Canada le plus près de chez-vous.  
Pour connaître les autres cours offerts dans la région en 79, communiquez avec:

<b>COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1010, rue Bonne Québec G1N 1L9 687-1265
------------------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------------

Ces programmes de formation sont offerts en collaboration avec le MMI et le MEQ

**APPEL D'OFFRES POUR SOUS-TRAITANTS**

Délai supplémentaire pour dépôt de soumissions

**PROJET:** Construction d'un édifice à bureaux de 14.000 pieds carrés dans la municipalité de Baie St-Paul.

**PROPRIÉTAIRE:** DESIRE MENARD 98, Rang la Rémi Baie St-Paul, Qué.

**ARCHITECTURE:** COTE, DESGAGNES, POULIN 5290, 1ère Avenue Charlesbourg, Qué., G1H 2V2

**CONSULTANTS EN STRUCTURE:** JACQUES GAGNE & ASSOCIÉS LTÉE 3370, La Péraie, suite 201 Sainte-Foy, Qué., G1X 2L7

**MÉCANIQUE:**

**ELECTRICITÉ:**

**GERANT DE PROJET:** D. MENARD INC 98, Rang la Rémi Baie St-Paul, Qué.

Le propriétaire demande des soumissions aux sous-traitants pour la construction d'un édifice à bureaux de 14.000 pieds carrés, sur un terrain situé à l'intersection de la rue Boivin et St-Jean-Baptiste à Baie St-Paul.

Les sous-traitants en architecture, en structure et en plomberie obtiendront les renseignements ainsi que les dossiers de ces spécialités au bureau des architectes à compter du 8 mars 1979 et les sous-traitants en mécanique et en électricité obtiendront les dossiers et renseignements à partir du 15 mars 1979 au même endroit. Un dépôt de \$50 (dont \$25 remboursables sur remise des dossiers) par dossier spécialisé, sous forme de chèque visé, émis à l'ordre de COTE, DESGAGNES, POULIN, ARCHITECTES. Les plans, devis et autres documents de soumissions pourront être également consultés au Bureau des Soumissions Déposées du Québec à Québec.

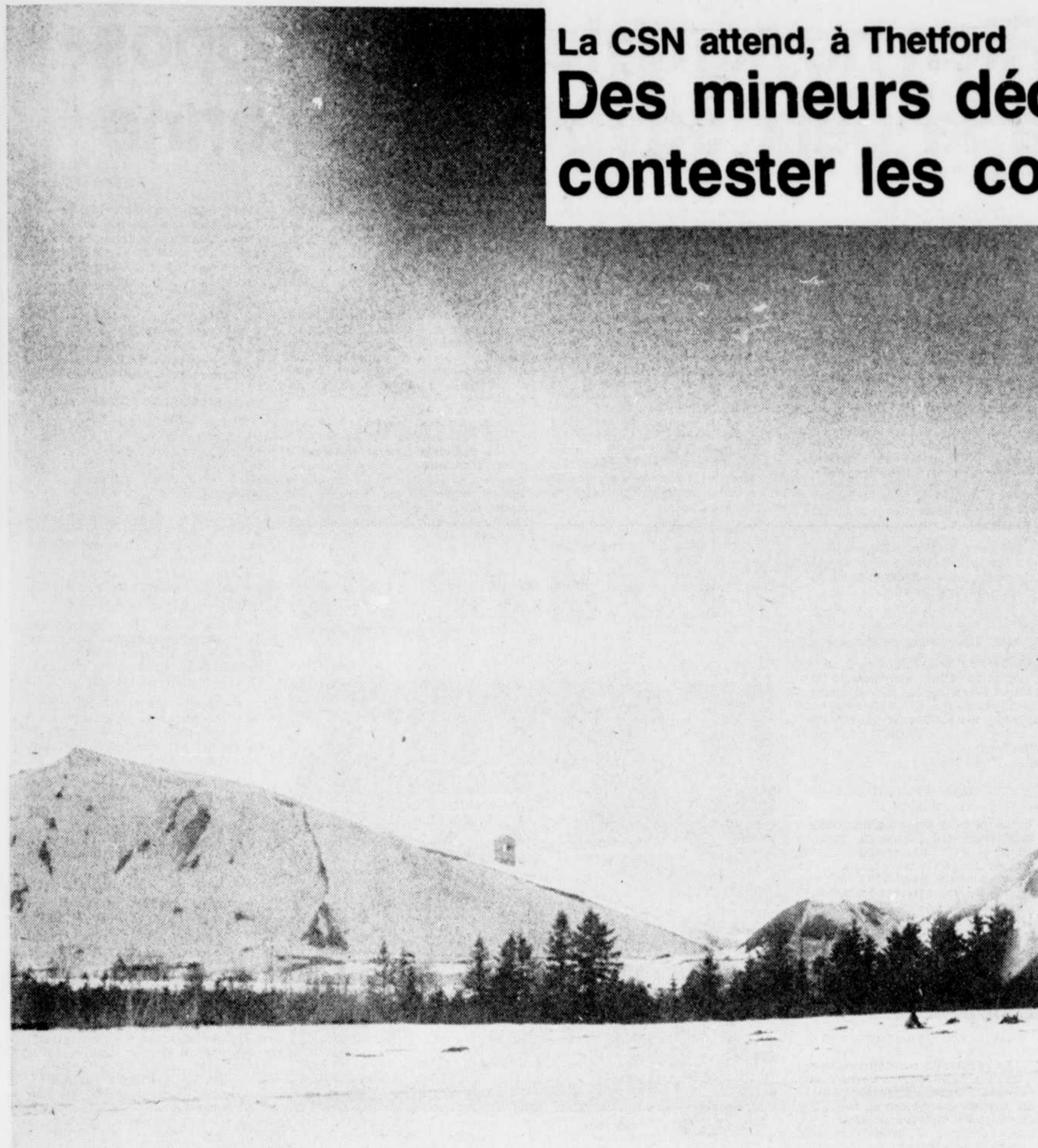
Tous les sous-traitants devront se conformer aux règlements du Bureau des Soumissions Déposées du Québec et y déposer leur soumission avant 15h00, le 23 mars 1979.

Les soumissions de tous les sous-traitants ci-haut mentionnés devront être accompagnées soit d'un chèque visé, fait à l'ordre du Propriétaire, soit d'un cautionnement de soumission valide pour soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre représentant au moins dix pour cent (10%) du montant de soumission. Tous les sous-traitants choisis fourniront le cas échéant, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**DESIRE MENARD**

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond



Le Soleil, Reynald Lavoie

# La CSN attend, à Thetford Des mineurs décident de ne plus contester les coupures de salaire

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du SOLEIL

THETFORD MINES — Convaincus qu'ils essuieraient un autre refus, les Métallurgistes unis d'Amérique ne contesteront pas la décision maintenue il y a un mois par la Commission de lutte contre l'inflation (CLI) de réduire de 6.1 à 4 pour 100 l'augmentation de la masse des bénéfices pécuniaires obtenus par les 3,400 travailleurs de l'amiante de la région de Thetford Mines, pour la première année du contrat de travail d'une durée de 28.5 mois (15 octobre 1977 au 20 février 1980) paraphé au printemps de 1978.

LE SOLEIL a appris de source fiable qu'une décision en ce sens sera prise en fin de semaine au cours d'une réunion des instances locales des métallos.

Dans la région, les métallos représentent un millier de mineurs de l'amiante, soit les 575 employés de la compagnie Lac d'amiante du Québec Ltée, et les 411 ouvriers de Les Mines d'amiante Bell Ltée. Les 2,400 autres syndiqués de l'amiante appartiennent à la CSN (Confédération des syndicats nationaux).

### Une perte de \$250 à \$350

Dans le cas des métallos, lors de la révision des dossiers, la CLI a refusé la hausse salariale de 2.1 pour 100 (\$0.14 à \$0.19 l'heure) qui devait entrer en vigueur le 1er mars 1978, ainsi que l'intégration d'un boni de vie chère de \$0.01 l'heure à partir du 15 mai 1978. Cette décision de la CLI fait perdre à chaque travailleur un revenu s'échelonnant entre \$250 à \$350. Les syndiqués n'auront pas à rembourser cette somme puisque l'employeur attendait une réponse favorable de la CLI pour la leur donner.

Cependant, comme les mesures anti-inflationnistes ont pris fin le 14 octobre 1978, les hausses refusées sont appliquées depuis cette date.

### A la CSN

La CSN avait annoncé qu'elle en

appellerait de la décision de la CLI. Cependant, elle pourrait réviser sa position. Jusqu'à présent, les syndiqués ont touché une augmentation de 4.51 pour 100, soit 51 pour 100 de plus que la norme établie par la loi. Le syndicat négocie avec l'employeur sur les moyens à prendre pour protéger "cet excédent". Si les pourparlers s'avèrent fructueux, le dossier sera fermé. Sinon, il y aura contestation devant la CLI et on tentera de justifier une demande de hausse de 6.22 pour 100.

## Y. Brochu s'oppose au projet péquiste

(PC) — Le projet de nationalisation de la Société Asbestos constitue une aventure financière qui "embarque" les Québécois au plus haut point, affirme le député unioniste de Richmond, Yvon Brochu.

Alors qu'il intervenait dans le débat en réponse au discours inaugural, M. Brochu a particulièrement déploré que le gouvernement Lévesque n'ait encore donné aucune garantie de rentabilité ni apporté aucune précision sur le nombre d'emplois devant être créés au niveau de la transformation de l'amiante.

Il a rappelé à ce sujet que le chiffre de 20,000 emplois avancé au tout début avait été ramené à quelque 500 par le groupe d'étude SORPS.

Il a de plus souligné que les poursuites récentes de plusieurs milliards de dollars intentées contre des compagnies d'amiante de l'Amérique du Nord contribueraient encore à augmenter le coût de "cette aventure" dans laquelle s'apprête à plonger le gouvernement du Québec.

## Court débrayage hier

THETFORD MINES — L'exploitation souterraine à la mine d'amiante King Beaver, filiale de la Société Asbestos Ltée, de Thetford Mines, a été paralysée durant le quart de minuit à 8h, hier matin. Une vingtaine d'employés ont refusé de travailler pour protester contre le zèle manifesté par un contre-maitre suppléant. Le litige a été réglé à la satisfaction des syndiqués (CSN), en fin d'après-midi.



Un vrai  
fourre-tout!

Voici le genre de sac pratique que la vie moderne a rendu populaire. Fabriqué au Canada dans un cuir ultrasouple, ce fourre-tout non doublé mesure environ 12" x 14" à vide, c'est-à-dire avant que vous l'emplissiez de tous les objets nécessaires à la femme active.

Blanc, os, écru, fauve.  
\$35.

16, de la Place Place Place Place  
Fabrique Québec Ste-Foy Royaume  
692-3822 529-0231 653-4035 Chicoutimi

**BIRKS**  
JOAILLIERS

Vous vous souvenez?

# Une tonne de plomb et une tonne de plumes...

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au «poids-plume» de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids,  
une seule mesure.



Gouvernement  
du Québec  
Ministère de  
la Justice

Ministère de la Justice  
Direction des Communications  
1200, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4M1  
Palais de Justice  
Direction des Communications  
1, est, rue Notre-Dame  
Montréal, Québec  
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

(50-79)  
Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_

# la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

## Mort de deux Montagnais

# Décision sous peu au sujet d'une nouvelle enquête

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministère de la Justice du Québec doit décider d'ici une semaine, s'il y a lieu de rouvrir l'enquête du coroner, ou d'en commander une nouvelle, relativement à la mort de deux Montagnais survenue sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, au début de juin 1977.

Des représentants de la Ligue des droits et libertés, qui réclamaient en octobre dernier la réouverture de l'enquête conduite par le coroner Raymond Gaudreault, de Sept-Îles, en rapport avec cette affaire, manifestent depuis quelque temps des signes d'impatience devant les délais du ministère de la Justice.

M. Jean-Robert Nadeau, l'attaché de presse du ministre de la Justice, a dit au SOLEIL, hier, que "ce dossier a été révisé de A à Z", et qu'une décision ne tardera pas à être connue.

M. Nadeau a expliqué que tout ce dossier a fait l'objet de "procédures d'exception" en ce sens qu'il a été pris en charge par le responsable de l'application de la loi des coroners, M. Pierre Morin, et que la révision complète du dossier a conduit à des compléments d'enquête.

M. Pierre Morin a rencontré les représentants de la Ligue des droits et libertés qui ont relancé l'affaire, soit Me Alain Arseneault et l'anthropologue Rémi Savard, et il a vérifié chacune des allégations et éléments

présument nouveaux qui ont été apportés.

Enfin, M. Nadeau a démenti l'information selon laquelle le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, aurait rencontré le premier ministre Lévesque pour discuter de cette affaire.

### Rappel

Deux indiens Montagnais de la réserve de Maloténam, près de Sept-Îles, Achille Volant, 20 ans, et Moïse Régis, 26 ans, ont été retrouvés morts noyés en juin 1977.

Les deux hommes étaient partis pêcher le saumon sur la rivière Moisie. Il appert que les deux pêcheurs auraient été pourchassés par des gardes-pêche et que leur

embarcation aurait chaviré. Le corps d'un pêcheur fut retrouvé peu de temps après l'incident, l'autre n'étant repêché que plusieurs jours plus tard.

Alors que l'autopsie révélait que le premier ne portait aucune marque de violence, le second avait par contre des plaies "post mortem", selon le communiqué de la Ligue des droits et libertés.

Le coroner Gaudreault, qui a conduit l'enquête en septembre 1977, a conclu à une mort accidentelle.

### La ligue

Dans un volumineux dossier remis au ministre de la Justice du Québec au début d'octobre dernier, MM. Savard et Arseneault soulevèrent une série de questions et affirmèrent

que l'enquête de Me Gaudreault "n'a pas été conduite avec toute la rigueur requise".

La ligue prétend que d'autres Montagnais appelés à témoigner ont été mal compris puisque les questions étaient formulées en français, que ces derniers craignaient des représailles sur les questions de braconnage, qu'ils pourraient avoir éventuellement autre chose à ajouter à leurs témoignages, etc.

La ligue s'interroge sur la présence et les allées et venues des gardes-pêche dans ces circonstances, sur les raisons qui auraient motivé le repeinture des canots des gardes-pêche, sur les égratignures apparaissant sur le canot des deux Indiens.

Parmi la foule d'autres ques-

tions, la ligue se demande pourquoi un médecin n'a pas été appelé à témoigner pour expliquer pourquoi le visage de Volant, retrouvé six jours après la présomée noyade, était maculé de sang; pourquoi a-t-il fallu attendre plusieurs semaines avant la tenue d'une enquête du coroner, etc.

Me Gaudreault a déjà dit qu'il se retirera du dossier si le ministère de la Justice ordonne la tenue d'une nouvelle enquête. Pour sa part, Me Paul Chevalier, procureur de la Couronne à Sept-Îles, a dit que l'enquête fut complète, avec des recherches, des expertises médico-légales, et avec des enquêtes auprès de toutes les personnes susceptibles de fournir des informations relatives à cette affaire.

# L'élevage de sangliers à St-Raymond, une réussite

par Joce-Lyne GIROUX

(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Autrefois réservée aux fines gueules parmi nos cousins d'Europe, la viande de sanglier est maintenant "accessible" aux Québécois.

A ceux du moins qui en recherchent la saveur particulièrement sauvage et qui ont les moyens de se permettre un bon gueuleton de temps en temps.

Pas encore assez nombreux pour assurer une commercialisation rentable et pour fournir de la viande tout au long de l'année aux consommateurs intéressés, les 12 femelles et les trois mâles de MM. Jean-Luc Bédard et Cécilien Beaumont de Saint-Raymond se reproduisent lentement, mais sûrement.

Le froid ne semble pas déranger outre mesure ces mammifères de la famille des Suidés. "Les sangliers sont des bêtes pour le froid qui s'accliment parfaitement à nos forêts", dit M. Beaumont. Son troupeau qui vit à flanc de montagne est élevé de façon tout à fait libre. Ni lui, ni son associé, M. Bédard ne veulent changer quoi que ce soit à leur manière d'élever leurs animaux parce qu'en les domestiquant, ils auraient l'impression d'élever des cochons ordinaires. Donc en conservant le caractère ancien de l'élevage, M. Beaumont a le sentiment de revenir aux temps préhistoriques alors que justement l'ancêtre de nos porcs domestiques était le sanglier.

M. Cécilien Beaumont est ferblantier et sculpteur tandis que M. Jean-Luc Bédard est entrepreneur forestier. L'élevage du sanglier n'est pour eux qu'un simple passe-temps.

Pour sa part, M. Beaumont qui a toujours eu l'idée de faire des choses singulières et inusitées a demandé l'été dernier main-forte à son collègue

Bédard afin de l'aider financièrement à mener à bien son projet. Ce à quoi il a tout de suite répondu par l'affirmative. C'est donc depuis le 11 juillet dernier que cette aventure a précisément commencé.

### Cheptel hongrois et mexicain

Depuis, il y a eu la naissance de 14 sangliers en terre québécoise. Quant aux premiers arrivants au Canada, ils viennent de Broton en Ontario. Le cheptel de base a été constitué par des sangliers hongrois en provenance de Bakony, forêt aux abords du fleuve Danube et des monts Karpates. On a aussi introduit dans ce cheptel des sangliers mexicains qui venaient des réserves du Tennessee. C'est donc de ce mélange hétéroclite qu'est issu le sanglier du Québec.

Outre Saint-Raymond dans le comté de Portneuf et Broton en Ontario, on élève aussi des sangliers ou cochons sauvages à Joliette sur une échelle un peu plus grande soit de plus de 100 bêtes. C'est d'ailleurs ce même troupeau qui a permis à la compagnie "Sanglibec" de signer un contrat d'exclusivité avec un restaurant bien connu à Québec pour ses grillades.

Si à Broton on peut chasser le sanglier, à Québec par contre, il est impossible de le faire pour raison de rareté. C'est ainsi que les associés Bédard et Beaumont ne vendront leur viande qu'une fois le gibier abattu et, au prix de \$5, la livre environ.

Son principal acheteur, soit la "Boucherie de Picardie" à Sillery vendra à son tour le rôti de sanglier à \$6, la livre. Le propriétaire M. Michel Tailleux considère l'opération peu rentable à moins dit-il de vendre la viande \$12 ou \$15, la livre. C'est parce qu'il peut lui-même faire sa charcuterie

(terrines de sanglier) qu'il se permet un tel achat, autrement ce commerce serait impensable. Il souligne par ailleurs que le sanglier est en si grande demande qu'il faut réserver longtemps à l'avance son petit morceau.

### Particularités de la bête

La femelle est appelée "laie" et peut avoir une portée de trois ou quatre petits (ou marcassins) une seule fois par année. Certains disent qu'elle peut en avoir jusqu'à 12. À l'âge adulte, son poids fait les 800 livres. Le sanglier mange de tout. Le fait que le sanglier fouille le sol avec son groin (ou museau) pour extraire des racines et des truffes est sans doute, pour l'écologie de la forêt, un des aliments essentiels de son comportement alimentaire. Il contribue à aérer la terre et favorise la germination de nouveaux arbustes.

La période de reproduction ou rut a lieu lors de la seconde quinzaine de décembre et dure parfois jusqu'à la fin de janvier. La gestation est d'une durée quasi magique de trois mois, trois semaines et trois jours tout comme le porc domestique.

Les sangliers de Bédard et Beaumont ont été sous observation sévère des gouvernements provincial et fédéral pendant une période de 60 jours. Nourris d'avoine, de blé d'inde moulu et de blé, ils se portent à merveille.

### Rentabilité possible à long terme

L'enclos de M. Bédard peut recevoir plus de 2,000 têtes. Cette industrie singulière pour ne pas dire sanglière pourra certes à la longue devenir fort rentable. Pour l'instant, on se contente d'élever les sangliers à petite échelle et d'en conserver toute l'originalité.



Les sangliers élevés à Saint-Raymond de Portneuf s'accoutument fort bien de notre rude climat et petit à petit, le troupeau grandit, en pleine liberté à flanc de montagne.



## DU CONFORT TOUT-ALLER

Margo  
\$54<sup>00</sup>  
Cuir noir ou tan





- Cambrure renforcée
- Plus de place pour les orteils
- Semelle intérieure rembourrée et recouverte de cuir
- Semelles de crêpe résistantes

AA	A	B	D
7-11	8 1/2-11	9 1/2-11	10-11 1/2

Les pointures qui ne sont pas en magasin peuvent être commandées.



**Scholl magasin pour le Confort des pieds**

495, boul. Charest est (coin rue de l'Église), Québec 2. Tél.: 525-7949



## SUIS TON COURS

UN COURS, C'EST COURT

### Formation des travailleurs

#### COURS GRATUITS À L'INTENTION DES MONTEURS DE LIGNES (transport)

**Ces cours sont strictement réservés aux travailleurs occupant un emploi en relation directe avec la formation offerte.**

Le cours veut préparer les étudiants à effectuer, selon les normes, différents travaux reliés à la construction de lignes de transport de l'énergie électrique à partir des barrages jusqu'aux centres de distribution. Il y a de très bonnes opportunités d'emploi dans le nord de la province pour des travailleurs de ce secteur. Tous les candidats âgés de 19 à 28 ans, pesant au minimum 145 livres et qui possèdent un Secondaire II ou son équivalent, sont priés de s'inscrire le plus vite possible à leur Centre de Main-d'œuvre du Canada local.

Ces cours seront dispensés au Centre de formation professionnelle de St-Henri de Lévis aux dates suivantes:

23 avril 1979  
22 mai 1979  
30 juillet 1979

10 septembre 1979 (2 cours)  
3 mars 1980  
31 mars 1980

#### INFORMATION ET INSCRIPTION

Centre de Main-d'œuvre du Canada le plus près de chez-vous.  
Pour connaître les autres cours offerts dans la région en 73, communiquez avec:



**COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1010, rue Bonne  
Québec G1N 1L9  
887-1265

Ces programmes de formation sont offerts en collaboration avec le MMI et le MEQ.

### APPEL D'OFFRES POUR SOUS-TRAITANTS

Délai supplémentaire pour dépôt de soumissions

**PROJET:** Construction d'un édifice à bureaux de 14,000 pieds carrés dans la municipalité de Baie St-Paul.

**PROPRIÉTAIRE:** DESIRE MENARD  
98, Rang la Rémi  
Baie St-Paul, Qué.

**ARCHITECTURE:** COTE, DESGAGNES, POULIN  
5280, 1ère Avenue  
Charlesbourg, Qué., G1H 2V2

**CONSULTANTS EN STRUCTURE:** JACQUES GAGNE & ASSOCIÉS LITEE  
3370, La Péraie, suite 201  
Sainte-Foy, Qué., G1X 2L7

**ELECTRICITE:**

**GERANT DE PROJET:** D. MENARD INC.  
98, Rang la Rémi  
Baie St-Paul, Qué.

Le propriétaire demande des soumissions au sous-traitants pour la construction d'un édifice à bureaux de 14,000 pieds carrés, sur un terrain situé à l'intersection de la rue Boivin et St-Jean-Baptiste à Baie St-Paul.

Les sous-traitants en architecture, en structure et en plomberie obtiendront les renseignements ainsi que les dossiers de ces spécialités au bureau des architectes à compter du 8 mars 1979 et les sous-traitants en mécanique et en électricité obtiendront les dossiers et renseignements à partir du 15 mars 1979 au même endroit. Un dépôt de \$50 (dont \$25 remboursables sur remise des dossiers) par dossier spécialisé, sous forme de chèque visé, émis à l'ordre de COTE, DESGAGNES, POULIN, ARCHITECTES. Les plans, devis et autres documents de soumissions pourront être également consultés au Bureau des Soumissions Déposées du Québec à Québec.

Tous les sous-traitants devront se conformer aux règlements du Bureau des Soumissions Déposées du Québec et y déposer leur soumission avant 15h.00, le 23 mars 1979.

Les soumissions de tous les sous-traitants ci-haut mentionnés devront être accompagnées soit d'un chèque visé, fait à l'ordre du Propriétaire, soit d'un cautionnement de soumission valide pour soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre représentant au moins dix pour cent (10%) du montant de soumission. Tous les sous-traitants choisis fourniront le cas échéant, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**DESIRE MENARD**

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

## Travaux de \$2,400,000 à Pintendre Le Lac-Baie-d'Or aura ses services d'eau et d'égout

par Benoit ROUTHIER

**SAINT-LOUIS-DE-PINTENDRE** — Les 165 résidents du Lac-Baie-d'Or soupirent d'aise maintenant que les Services de protection de l'environnement ont accordé le feu vert pour l'installation des services d'eau et d'égout dans ce secteur de Saint-Louis-de-Pintendre.

Le maire de l'endroit, M. Marcel Fontaine, croit que les travaux pourront débuter à la mi-avril pour se terminer à la fin de l'automne.

Il s'agit de travaux évalués à près de \$2,400,000 pour lesquels le ministère des Affaires municipales, en vertu du programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc (PAIRA) verse une subvention de \$1,281,280.

Cette autorisation de procéder aux travaux dans ce secteur a été accordée suite aux multiples pressions exercées tant par les autorités municipales que par les résidents du Lac-Baie-d'Or. Car les Services de protection de l'environnement ne voulaient pas que ces travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial se réalisent avant que l'on ait installé l'égout collecteur régional devant déboucher dans le fleuve Saint-Laurent.

## A Lévis, un philatéliste battu et volé de \$30,000

par Lucien LATULIPPE

Un philatéliste de Lévis a reçu à sa maison, hier soir, la visite de trois individus armés d'une carabine tronçonneuse qui lui ont dérobé des timbres, des bijoux et de l'argent dont la valeur peut atteindre \$30,000.

Les intrus qui n'étaient pas masqués ont sonné à la porte vers 20h et quelqu'un est venu leur ouvrir. Ils sont entrés pour faire aussitôt part de leurs intentions.

Le plaignant a voulu désarmer le voleur, mais il a reçu un violent coup de carabine dans le front. Il a ensuite été forcé d'ouvrir le coffre-fort qui a été vidé de son contenu.

Avant de partir, les voleurs ont ligoté le plaignant, son épouse et leur enfant. Ils ont pris la fuite dans une direction inconnue.

Quelques minutes plus tard, l'alerte était lancée à la police de Lévis et le détective Denis Melin a pris l'enquête en main.

### Hold-up raté

Vers 21h, un poste d'essence situé sur la route 132 à Saint-David, était à son tour attaqué par un individu masqué et simulait une arme (c'était un bout de tuyau).

Le pompiste et quelques autres personnes qui se trouvaient là ne se sont pas laissé impressionner. Ils ont réussi à maîtriser le jeune voleur et ils l'ont remis aux policiers de Lévis.

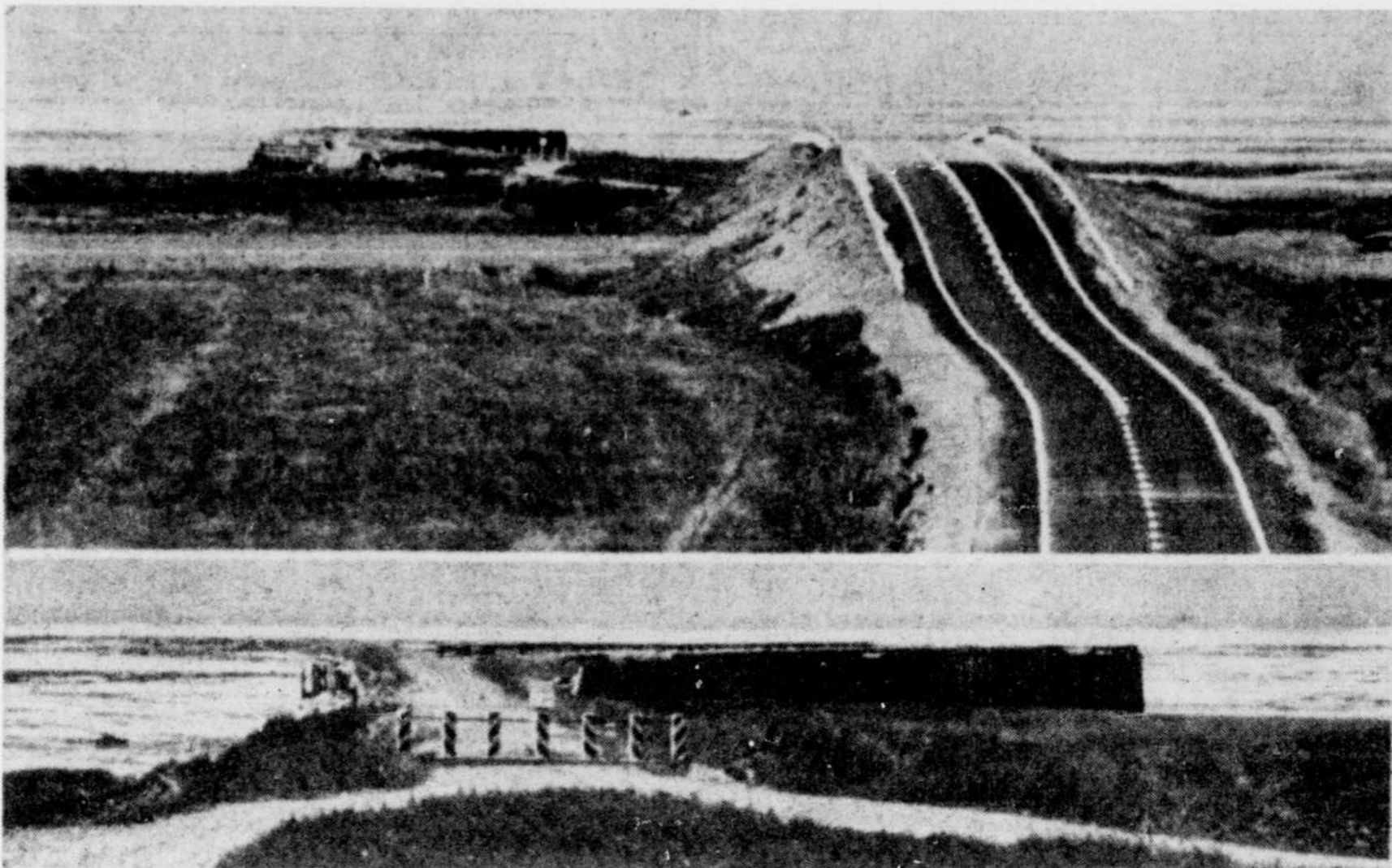
Le suspect est âgé de 20 ans et il demeure à Saint-Romuald. Dès aujourd'hui, il a été traduit en Cour des sessions de la paix.

Or, deux municipalités touchées par cet égout collecteur, Lévis et Saint-David, ne voulaient pas s'impliquer dans la réalisation de ces travaux tant que le gouvernement ne les assurerait pas d'une subvention dans le cas de Lévis et d'une subvention plus substantielle dans le cas de Saint-David.

Cette attitude signifiait pour les gens du Lac-Baie-d'Or une attente qui aurait pu être très longue.

Mais finalement, les Services de protection de l'environnement ont accepté que, en attendant que les deux autres villes soient prêtes à faire faire les travaux de construction de l'égout collecteur, les égouts de ce secteur de Saint-Louis-de-Pintendre se déversent dans la petite rivière à la Scie même si la capacité réceptrice d'eaux usées de ce cours d'eau est très faible.

C'est le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, qui a eu la joie de faire connaître le dénouement de cette affaire à la municipalité qui devra toutefois tenter de faire avancer la situation dans le cas de l'égout collecteur afin que la qualité de l'eau de la rivière à la Scie ne se détériore pas trop.



La route inachevée qui conduit, depuis 1972, au quai désaffecté de La Pocatière.

## La Pocatière: le viaduc inachevé sera enfin relié au centre-ville

par Réal LABERGE

**LA POCATIÈRE** — Le fameux viaduc inachevé de La Pocatière sera enfin complété et raccordé au centre-ville, après sept années d'attente.

C'est du moins ce que le député péquiste de Kamouraska, M. Léonard Lévesque, a annoncé hier au SOLEIL en précisant qu'il venait de recevoir une confirmation écrite en ce sens du ministre des Transports, M. Lucien Lessard.

Selon M. Lévesque, le ministre a donné les directives de tout mettre en oeuvre, afin de pourvoir ce viaduc, et sans autre délai, des voies de raccordement qui relient l'autoroute 20 au centre-ville de La Pocatière.

**Promis depuis cinq ans**

On se rappellera que lors de la

construction de la Transcanadienne, dans la zone de La Pocatière, trois échangeurs étaient prévus dans les plans, mais que seulement deux ont été complétés, de chaque côté, à quelques milles à l'ouest et à l'est de La Pocatière.

Vis-à-vis du centre-ville, le troisième est resté en plan, après la construction du viaduc en 1972. Les voies de raccordement n'ont pas été faites, contrairement à ce qu'annonçaient l'élargissement et le revêtement bitumineux d'une belle route droite conduisant au viaduc.

Face à cette situation plutôt rocambolesque d'un beau viaduc et d'une route toute neuve surplombant la Transcanadienne, mais ne conduisant nulle part, si ce n'est à un quai désaffecté et à quelques "pêches d'anguilles", la Jeune Chambre de La

Pocatière a entrepris, en août 1973, une campagne visant à forcer une décision gouvernementale pour terminer cet échangeur.

L'opération "viaduc" a consisté à inonder le bureau de l'ex-premier ministre Robert Bourassa de cartes postales significatives de cet "oubli".

Quelques mois plus tard, en pleine campagne électorale, l'ex-ministre de la Voirie, M. Raymond Mailloux, venait à La Pocatière pour promettre l'exécution des travaux de raccordement dès le printemps 1974.

Mais cinq ans plus tard, c'est toujours la même situation et rien n'a encore été fait.

**Dès cette année!**

"Il faut absolument que ça se fasse

cette année", a de son côté affirmé, hier, au SOLEIL, le député péquiste de Kamouraska.

A son avis, il n'existe aucun obstacle majeur à une réalisation hâtive, puisque l'aménagement des voies d'accès au viaduc n'implique qu'une reprise de plans disponibles, et que les terrains concernés sont déjà une propriété gouvernementale, appartenant au ministère de l'Agriculture.

Les transferts fonciers ne sont donc pas sujets à entraîner des retards ou des difficultés, étant donné d'autre part que les terrains n'entrent pas dans le territoire couvert par la loi de zonage agricole, a remarqué le député Lévesque.



**Un  
vrai  
fourre-tout!**

Voici le genre de sac pratique que la vie moderne a rendu populaire.

Fabriqué au Canada dans un cuir ultrasouple, ce fourre-tout non doublé mesure environ 12" x 14" à vide, c'est-à-dire avant que vous l'emplissiez de tous les objets nécessaires à la femme active.

Blanc, os, écru, fauve.  
**\$35.**

16, de la Place Place Place Place  
Fabrique Québec Ste-Foy Royaume  
692-3822 529-0231 653-4035 Chicoutimi

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**Vous vous souvenez?**

## Une tonne de plomb et une tonne de plumes

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au «poids-plume» de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

**Un même poids,  
une seule mesure.**



Gouvernement  
du Québec  
Ministère de  
la Justice

Ministère de la Justice  
Direction des Communications  
1201, route de l'Église  
Ste-Foy, Québec  
G1V 4M1  
Palais de Justice  
Direction des Communications  
1, est, rue Notre-Dame  
Montréal, Québec  
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_

(SO-79)